



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Boulevard du 13 janvier  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55  
Email : contact@kpmg.tg

## Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

### Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Banque Ouest Africaine de Développement  
68, avenue de la libération  
BP 1172 Lomé (Togo)  
*Ce rapport contient 7 pages*  
*Les annexes contiennent 63 pages*



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Boulevard du 13 janvier  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55  
Email : contact@kpmg.tg

## **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)**

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo  
Capital social : 1 155 milliards de francs CFA

## **Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

### **1. Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Points clés d'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### **3.1. Identification et évaluation du risque de crédit**

##### **3.1.1. Risques identifiés**

La BOAD est exposée au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats de la BOAD.

La BOAD constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Les dépréciations/provisions sur les expositions saines et dégradées reposent sur un modèle en pertes attendues, prenant en compte, outre les encours, les engagements approuvés par le Conseil d'administration, les reste-à-verser sur les concours correspondants via des facteurs de conversion. Cette méthode repose sur un modèle de calcul des pertes attendues en fonction de l'évolution depuis l'origine du risque de crédit et selon un modèle intégrant les différents paramètres (probabilités de défaut, taux de pertes en cas de défaut, exposition au défaut, notation).

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de francs CFA 2 265 milliards et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de francs CFA 89 milliards dont 28 milliards de dotations de dépréciations constituées au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 5 et 17 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

### **3.1.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuilles au 31 décembre 2020 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en souffrance n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

## 3.2. Valorisation des instruments de couverture des emprunts

### 3.2.1. Risques identifiés

Au 31 décembre 2020, l'encours des emprunts de la Banque, comprend des bons et des obligations qui s'élèvent à francs CFA 1 426 milliards comme précisé à la note 9 des notes annexes aux états financiers. Ce montant comprend francs CFA 1 290 milliards d'eurobonds mobilisés en 2016, 2017 et 2019 ayant fait l'objet de swap et de contrats à terme.

Nous avons considéré la valorisation de ces instruments de couverture d'emprunt comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative de la technique complexe de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ du caractère significatif de ces montants dans les comptes.

### 3.2.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans ce contexte, nos travaux ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres de valorisation ;
- ✓ faire une analyse détaillée des contrats de couverture de la Banque ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection d'instruments de couverture ;
- ✓ examiner les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées dans les notes aux états financiers.

## 3.3. Valorisation des actifs financiers

### 3.3.1. Risques identifiés

La BOAD détient des actifs financiers à la juste valeur pour un montant de francs CFA 130 milliards tels que détaillés dans la note 6 des notes annexes aux états financiers. Les variations de la juste valeur d'un arrêté à l'autre sont enregistrées soit en résultat, soit en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait recours au jugement de la Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- ✓ de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats de la Banque ;
- ✓ de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- ✓ de leur caractère significatif.

### **3.3.2. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Dans ce contexte, nos travaux sur les actifs financiers (portefeuille des instruments des capitaux propres) ont consisté à :

- ✓ mettre à jour notre connaissance puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination de la méthode de valorisation retenue ;
- ✓ tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection de titres ;
- ✓ rapprocher, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- ✓ vérifier le rapprochement comptabilité/gestion ;
- ✓ vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Banque et de leur correcte application.

## **4. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la BOAD à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la BOAD en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la BOAD.

## 5. Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Lomé, le 22 mars 2021

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo



Franck FANOU  
Associé



**Annexe 1 :**

**Responsabilités du commissaire aux comptes**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers édictées par le Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA–International Ethics Standards Board for Accountants) ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la direction une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à la direction;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en

existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler au Conseil des ministres le plus proche, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;



**Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)**

*Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil des Ministres de l'UMOA*

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**Annexe 2 :**

**Etats financiers de l'exercice clos  
le 31 décembre 2020**



**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD AU 31  
DECEMBRE 2020**

**MARS 2021**

## SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL .....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	6
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD .....	7
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS .....	7
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES .....	19
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	21
NOTE 5. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI.....	22
NOTE 6. PARTICIPATIONS .....	25
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	28
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	28
NOTE 9. PASSIFS AU COÛT AMORTI.....	30
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS .....	31
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	32
NOTE 12. PROVISIONS.....	33
NOTE 13. CAPITAUX PROPRES .....	35
NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS .....	37
NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE.....	38
NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS .....	38
NOTE 17. COÛT DU RISQUE.....	38
NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION.....	39
NOTE 19. RESULTAT NET DE LA PERIODE .....	40
NOTE 20. GESTION DES RISQUES .....	40
NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	51
NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION.....	52
NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	54
NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	55
NOTE 25. EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES COMPTES DE LA BANQUE.....	56
NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE .....	57

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	469 350	576 151
Prêts et créances au coût amorti	5	2 562 608	2 341 887
- Créances interbancaires		34 802	50 119
- Créances sur la clientèle		2 166 679	1 985 427
- Prêts au personnel		11 701	10 963
- Portefeuille titres de dettes		342 544	288 496
- Créances sur actionnaires à libérer		6 882	6 882
Participations	6	129 960	138 656
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat		10 659	10 436
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		119 301	128 220
Comptes de régularisation et actifs divers	7	35 463	44 470
- Actifs dérivés		20 001	35 286
- Comptes de régularisation actif		3 718	1 778
- Autres actifs		11 744	7 406
Immobilisations corporelles	8	6 223	5 897
Immeubles de placement	8	691	728
Immobilisations incorporelles	8	725	412
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	2 245	2 245
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 207 265</b>	<b>3 110 447</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Passifs au coût amorti	9	2 125 764	2 189 070
- Dettes interbancaires		2 369	2 463
- Dettes représentées par un titre		1 448 907	1 668 868
- Autres emprunts		674 488	517 738
Fonds affectés	10	97 250	42 739
Comptes de régularisation et passifs divers	11	73 393	38 680
- Passifs dérivés		63 902	16 868
- Comptes de régularisation passif		7 638	18 380
- Autres passifs		1 853	3 432
Provisions	12	7 784	8 231
<b>TOTAL Passifs</b>		<b>2 304 191</b>	<b>2 278 720</b>
Capital		234 346	219 881
- Capital souscrit		1 103 650	1 103 650
- Capital sujet à appel		-826 230	-826 230
- Capital à libérer		-42 063	-55 740
- Coût lié à la libération différée du capital		-1 012	-1 800
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		666 106	609 224
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		34 225	44 041
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		20 424	-20 546
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		505 443	392 007
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		636	834
- Résultat de l'exercice		29 302	116 812
<b>TOTAL Capitaux propres</b>	13	<b>903 074</b>	<b>831 727</b>
<b>TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 207 265</b>	<b>3 110 447</b>

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

Compte de résultat	Note	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés		140 161	128 359
Intérêts et charges assimilées		-88 030	-78 302
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>		<i>52 131</i>	<i>50 057</i>
Commissions (produits)		2 756	3 903
Commissions (charges)		-1 206	-1 144
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>	14	<i>53 682</i>	<i>52 816</i>
Gains de change (a)		124 027	58
Pertes de change (b)		-396	-9 704
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		-103 288	22 255
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>	15	<i>20 342</i>	<i>12 610</i>
<i>Soustrait</i>		<i>74 024</i>	<i>65 426</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		224	421
Dividendes reçus		3 228	3 891
<b>Produit net bancaire</b>	16	<b>77 476</b>	<b>69 739</b>
<b>Coût du risque</b>	17	<b>-27 703</b>	<b>-19 489</b>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		509	90 457
Charges liées aux activités de développement		-2 162	-2 682
Charges générales d'exploitation		-21 944	-24 046
- Frais de personnel		-14 991	-15 156
- Amortissements		-1 172	-1 389
- Autres		-5 782	-7 501
Autres charges d'exploitation		-73	-367
<b>Autres résultats d'exploitation</b>	18	<b>-20 470</b>	<b>66 562</b>
<b>Résultat de la période</b>	19	<b>29 302</b>	<b>116 812</b>
<b>Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)</b>		<b>40 969</b>	<b>18 883</b>
Couverture de flux de trésorerie		40 969	18 883
<b>Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)</b>		<b>-10 015</b>	<b>2 941</b>
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		-9 816	3 352
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-198	-410
<b>Autres éléments du résultat global (a+b)</b>		<b>30 955</b>	<b>21 824</b>
<b>Résultat global</b>		<b>60 257</b>	<b>138 636</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital				Primes d'émission	Réserves							Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	1 103 650	-826 230	-67 975	-2 865	2 622	76 050	26	1 245	40 689	-39 429	387 402	675 184	
<i>Augmentation de capital</i>	0	0										0	
Capital à libérer												0	
<i>Modifications de la 1ère application d'IFRS 9</i>									0			0	
<i>Résultat au 31 décembre 2019 avant affectation</i>											116 812	116 812	
<i>Autres éléments du résultat global</i>			12 235					-410	3 352	18 883	7 605	41 665	
Libération de capital de l'exercice 2019			12 235									12 235	
Ajustements résultats non distribués											6 702	6 702	
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									3 352		903	4 255	
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											0	0	
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-410			0	-410	
Variation en OCI des instruments de couverture										18 883		18 883	
<i>Autres variations</i>				1 066								1 066	
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2018</i>											-3 000	-3 000	
Transferts												0	
Contributions et distributions													
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>													
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019 et 1er janvier 2020</b>	1 103 650	-826 230	-55 740	-1 800	2 622	76 050	26	834	44 041	-20 546	508 819	831 727	
<i>Augmentation de capital</i>	0											0	
<i>Résultat au 31 DECEMBRE 2020</i>											29 302	29 302	
<i>Autres variations</i>				787								787	
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2019</i>											-3 000	-3 000	
<i>Autres éléments du résultat global</i>													
Libération de capital de l'exercice 2020			13 677									13 677	
Ajustements résultats non distribués											-3 879	-3 879	
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-9 816		3 504	-6 313	
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0	
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-198				-198	
Variation en OCI des instruments de couverture										40 969		40 969	
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>			13 677					-198	-9 816	40 969	-376	44 257	
Transferts												0	
Contributions et distributions													
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>													
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	1 103 650	-826 230	-42 063	-1 012	2 622	76 050	26	636	34 225	20 424	534 745	903 074	

## **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Eléments	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat de la période		<b>29 302</b>	<b>116 812</b>
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-19 991	-12 704
Gains de change		-748	-58
Perte de change		396	153
Amortissements		1 172	1 389
Dépréciations		0	0
Coût du risque		27 703	19 489
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-224	-421
Autres éléments		-3 817	-2 952
		<b>4 492</b>	<b>4 895</b>
<b>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>			
Créances interbancaires		15 317	20 025
Décaissement sur créances sur la clientèle		-493 095	-396 226
Remboursement sur créances sur la clientèle		374 667	290 899
Autres créances sur la clientèle		-97 327	-91 107
Prêts au personnel		-737	-212
Portefeuille titres		-54 611	-27 043
Autres actifs		-2 778	-210
Dettes interbancaires		-94	-4 162
Autres dettes		88 030	78 099
Autres passifs		39 190	-59 831
		<b>-131 438</b>	<b>-189 768</b>
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)</b>		<b>-97 644</b>	<b>-68 061</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 420	-772
Ventes d'immobilisations corporelles		36	13
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-395	-353
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-3 973	-8 971
Ventes de participations		6 662	1 496
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)</b>		<b>910</b>	<b>-8 587</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>			
Ressources provenant des actionnaires		17 895	16 731
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		251 491	599 749
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-174 769	-148 937
Remboursement/Autres emprunts		-104 683	-85 530
<b>Flux de trésorerie des activités de financement (c )</b>		<b>-10 067</b>	<b>382 013</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)</b>		<b>-106 801</b>	<b>305 365</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4</b>	<b>576 151</b>	<b>270 786</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>469 350</b>	<b>576 151</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		90 687	74 033
Intérêts reçus		117 704	108 229
Dividendes reçus		3 228	3 891

## **NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

## **NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS**

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

### **2.1 Déclaration de conformité**

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2019 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) de l'IASB (International Accounting Standards Board).

### **2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière

Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (M FCFA) sauf précision contraire.

### **2.3 Principes de base de présentation des informations financières**

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivantes :

#### **Continuité d'exploitation**

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

#### **Non compensation des actifs et passifs financiers**

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non compensation des actifs et des passifs financiers.

### **2.4 Principales bases d'évaluation**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

### **2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

#### **2.5.1 Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

#### **2.5.2 Les principales estimations**

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

**Evaluation de la juste valeur des participations :** A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (*voir note 2.6*).

**Evaluation de la juste valeur des dérivés :** A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD (*voir note 2.22*).

**Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies :** la valeur actuelle

des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées (*voir note 2.18*).

## **2.6. Juste valeur des instruments financiers**

### **2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

**Niveau 1 :** juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

**Niveau 2 :** juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

**Niveau 3 :** juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

### **2.6.2 Méthodes de valorisation**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

## **2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment. Aucun dépôt bancaire à court terme n'excède une année.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

## **2.8 Créances interbancaires**

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Au 31 décembre 2020, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

## **2.9 Créances à la clientèle**

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (*non marchand et marchand*) et privé.

### **2.9.1 Principes généraux**

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le Fonds de Développement Energie (FDE), lesquelles correspondent aux conditions du marché.

### **2.9.2 Intérêts et commissions sur créances à la clientèle**

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (*TIE*) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (*frais de dossier*) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement. Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

### **2.9.3 Prêts aux Etats**

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti. Ces prêts bénéficient d'une bonification qui est cohérente avec la pratique de marché.

La Banque détient dans son portefeuille des prêts consentis aux Etats et intégrant une clause d'indexation. Etant donné qu'elle a mis en œuvre une couverture de change sur ses dettes en devises hors euros, l'activation de l'indexation des prêts aux états n'est pas nécessaire sur la base de la structure de financement actuel. Par ailleurs, la politique de gestion du risque de change décidée par la Banque prévoit une couverture systématique des financements en devises. De ce fait, la mise en place de cette clause d'indexation est davantage une mesure de sauvegarde qu'une politique de gestion de risque. L'activation de l'indexation n'est pas envisagée.

En conséquence, l'existence de l'indexation ne remet pas en cause la comptabilisation de ces prêts au coût amorti.

### **2.9.4 Dépréciation des créances à la clientèle**

Le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** correspond aux actifs financiers considérés comme totalement sains ou ayant subi une dégradation d'un cran de leur risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;

- **le bucket 2** comprend les actifs financiers ayant subi une dégradation de deux crans de leur risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou dont la notation est inférieure au seuil de sensibilité retenu par la BOAD (note GS5). Les prêts restructurés représentent une particularité au sein du bucket 2. Ils y sont classés avec une note de GS6 et font l'objet d'une observation sur la période de 18 mois qui suit leur restructuration ;
- **le bucket 3** englobe tous les actifs financiers ayant enregistré un impayé de plus de 90 jours ou dont le risque de crédit a subi une détérioration avérée. Aucun changement n'est noté dans le modèle de dépréciation, ce dernier étant le même sous IFRS 9 et sous IAS 39.

#### **a) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2**

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures.

Elles sont déterminées de façon collective par actualisation aux taux d'intérêt effectif suivant la formule **ECL = PD x LGD x EAD** où PD (*Probability of Default*) représente la probabilité de défaut, LGD (*Loss Given Default*) correspond à la perte en cas de défaut et EAD (*Exposure at Default*) est l'exposition de la Banque en cas de défaut.

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's<sup>1</sup>. Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques et privées*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les engagements de financement sont pris en compte. Un coefficient de facteur de conversion en équivalent de crédit du solde à décaisser est appliqué aux parts non encore décaissées des engagements de financement.

Les manques à gagner en flux de trésorerie sont actualisées sur une période d'une année pour le bucket 1 alors que l'actualisation est effectuée sur la maturité résiduelle pour le bucket 2. Elles sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

#### **b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3**

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Elles correspondent à la différence entre les sommes actualisées des flux de trésorerie futurs (*attendus de l'emprunteur, des garanties financières, etc.*) et la valeur comptable à la date d'arrêt. Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif du prêt. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

Les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette comptable. La différence entre les produits d'intérêts calculés sur la base de la valeur brute et ceux calculés sur la

---

<sup>1</sup> Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.

base de la valeur nette comptable est portée en coût du risque dans l'état du résultat net.

### **2.9.5 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés**

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation, réaménagement ou restructuration*) des modifications et apprécie au cas par cas le caractère substantiel des modifications intervenues.

#### **a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel**

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, le prêt est considéré comme un encours déprécié (bucket 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au résultat sur la durée du prêt. Ce prêt est réinscrit en encours sain lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, le prêt est inscrit en bucket 2. La valeur comptable brute du prêt est recalculée de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés au taux d'intérêt effectif initial. La différence constatée (*profit-surcote ou perte-décote*) est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » puis rapportée au résultat sur la durée du prêt.

#### **b) Modifications présentant un caractère substantiel**

Lorsque la modification est substantielle, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

### **2.9.6 Prêts au personnel**

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

### **2.9.7 Préfinancement d'études**

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet.

Les préfinancements d'études consentis par la BOAD sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement.

Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (*projet non viable*), il constitue une

subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice.

### **2.9.8 Subventions et mécanisme de bonification**

Les bonifications sur prêts sont versées par les Etats et les bailleurs pour diminuer le coût du prêt pour les emprunteurs. Ces subventions permettent ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (*en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés*).

### **2.9.9 Garanties financières et engagements de financement**

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle. Ces engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale.

La Banque accorde également des garanties financières (*essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme*) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier.

Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

### **2.10 Créances sur actionnaires**

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées.

### **2.11 Titres de placement**

Avec le passage à IFRS 9, tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle.

### **2.12 Titres de participation**

Les titres de participation représentent des instruments de capitaux propres. Ils se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable). Les nouvelles participations sont analysées individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

#### **a) Juste valeur par résultat**

Il s'agit du classement par défaut prévu par la norme pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Ce classement a été retenu par la Banque pour

les participations détenues et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) de la Banque entrent dans cette catégorie. Les dividendes ainsi que les plus ou moins-values sur ces instruments sont comptabilisés en résultat net. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

#### **b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclable**

Il s'agit d'un option irrévocable retenue par la Banque pour les participations considérées comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les dividendes sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées dans le résultat net de façon ultérieure.

### **2.13 Immobilisations et amortissements**

#### **2.13.1 Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

#### **2.13.2 Amortissements et test de dépréciation**

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions	amortissement par composants sur les durées suivantes
a. Terrain	Non amortissable
b. Gros œuvre	40 ans
c. Clos et couvert	20 ans
d. Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans
e. Aménagements divers	10 ans
2. Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
3. Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans
4. Matériel de transport	3 ans
5. Agencements et aménagements	3 à 10 ans

Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges mensuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

### **2.13.3 Immobilisations incorporelles**

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

### **2.13.4 Immeubles de placement**

#### **a) Comptabilisation et évaluation**

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de l'immeuble de placement ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble de placement.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

#### **b) Reclassement en immeubles de placement**

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

#### **c) Décomptabilisation des immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

#### **d) Revenus locatifs des immeubles de placement**

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

### **2.14 Contrats de location**

A chaque signature d'un accord, la Banque apprécie si ce dernier contient ou non un contrat de location.

Tous les contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements correspondants sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### **2.15 Dettes interbancaires**

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

### **2.16 Dettes représentées par un titre et dettes auprès des bailleurs**

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, etc. Tous ces emprunts

sont à taux fixes.

### **2.17 Fonds extérieurs affectés**

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures tels que AFD, IDA, Fonds d'Assistance Belge, Fonds chinois, etc.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces fonds.

### **2.18 Engagements de retraite**

#### **2.18.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies**

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

#### **2.18.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies**

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

#### **2.18.3 Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

<b>Hypothèses actuarielles</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Taux d'actualisation	6,18%	6,18%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires. Le taux d'actualisation appliqué n'a pas changé en 2020 et correspond au rendement moyen des obligations acquises par la Banque en 2018.

### **2.19 Opérations sur capital social et dotations**

#### **2.19.1 Le capital**

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000

FCFA. Il est réparti entre deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO, et les actionnaires de série B (actionnaires non régionaux). La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de bonne présentation, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

### **2.19.2 Les dotations**

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de quatre (04) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Elles permettent ainsi de couvrir les charges liées aux activités de développement à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, etc.

### **2.20 Produits des placements auprès de la Banque Centrale**

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

### **2.21 Intérêts et commissions sur emprunts**

Les intérêts et commissions d'engagement sur emprunts font l'objet d'un abonnement mensuel calculé sur la base de l'encours au dernier cours connu à la date d'arrêté des comptes. A chaque arrêté, les encours, les intérêts et commissions d'engagement courus non échus qui se rapportent aux emprunts libellés en devises sont valorisés au dernier cours connu.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

### **2.22 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

#### **2.22.1 Produits dérivés**

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement un cross currency swap de devises spécifiquement sur l'émission eurobond 1 et des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2 et 3 ainsi que les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (principalement DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date

d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

### **2.22.2 Couverture de juste valeur**

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture.

### **2.22.3 Couverture de flux de trésorerie**

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise et que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

## **2.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

## **2.24 Principes du tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

#### **2.25 Événements postérieurs à la clôture des comptes**

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 26 ci-dessous.

#### **2.26 Arrêté des comptes**

Les comptes individuels de la BOAD au 31 décembre 2020 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 17 mars 2020.

### **NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES**

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2019 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2020. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

#### **3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur**

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 31 décembre 2020
1 <sup>er</sup> janvier 2020	Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme significatif	<p>L'objectif de ces amendements est d'améliorer la définition du terme « significatif » afin de permettre aux entités d'exercer <b>plus facilement leur jugement en matière de matérialité</b> pour les informations à inclure dans les états financiers.</p> <p>Selon l'ancienne définition, les omissions ou inexactitudes d'éléments sont significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base des états financiers.</p> <p>Avec la nouvelle définition, une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers.</p> <p><b>L'application de cette nouvelle définition n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la Banque.</b></p>
	Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 : réforme des taux d'intérêt de référence	<p>Ces amendements ont pour but d'apporter une solution comptable découlant des incertitudes liées à la réforme des taux de référence (<i>ou IBOR Interbank Offered Rate</i>). Dans la phase 1, ils font obligation aux entités de fournir des informations financières utiles aux investisseurs sur leurs relations de couverture pendant cette période d'incertitude. La phase 2 qui a été amorcée en février 2020, est axée sur les conséquences potentielles sur l'information financière du remplacement d'un taux de référence existant par un autre. Les travaux y relatifs sont toujours en cours.</p> <p><b>Aucun impact résultant de cet amendement n'est donc anticipé.</b></p>
1 <sup>er</sup> juin 2020	Amendements à IFRS 16 : allègements de loyer liés au Covid-19	<p>En application de la version initiale de la norme IFRS 16, les locataires ont l'obligation d'évaluer les contrats de location individuellement pour déterminer si certaines concessions de loyer doivent être considérées comme des modifications de location et, si tel est le cas, le locataire doit réévaluer l'obligation locative en utilisant un taux d'actualisation révisé.</p> <p>L'amendement introduit une exemption selon laquelle les locataires n'ont plus l'obligation d'examiner si des concessions de loyer liées au Covid-19 sont des modifications de contrats de location, leur permettant de tenir compte de ces changements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. L'amendement s'applique exclusivement aux concessions de loyer liées au Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus en 2020.</p> <p><b>Les contrats de bail signés par la BOAD en qualité de locataire ne remplissent pas la définition d'un contrat de location au sens de la norme IFRS 16. Aussi, la BOAD n'a bénéficié d'aucun allègement de loyers. Sur la base de ces éléments, aucun impact n'est attendu de cet amendement.</b></p>

### 3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 <sup>er</sup> janvier 2021	Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16	Ces amendements complètent ceux publiés en 2019 (avec entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2020). Ils se mettent l'attention sur les changements à effectuer au niveau des états financiers dans le cas où une entreprise remplace l'ancien taux d'intérêt de référence par un

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>autre taux de référence du fait de la réforme. Trois changements majeurs sont attendus à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La possibilité pour l'entreprise de continuer à appliquer la comptabilité de couverture lorsque les critères de comptabilité de couverture indépendamment de la mise en œuvre des modifications requises par la réforme ;</li> <li>• La possibilité pour l'entreprise de mettre à jour uniquement le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement de taux de référence alternatif au lieu de décomptabiliser ou d'ajuster la valeur comptable des instruments financiers ;</li> <li>• La divulgation des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme et la façon dont l'entreprise gère la transition vers des taux de référence alternatifs.</li> </ul> <p><b>Aucun impact résultant de cet amendement n'est donc anticipé.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	<p>L'objectif de cet amendement est de préciser les critères de classement des passifs à savoir la dette et les autres passifs en tant que courants ou non courants.</p> <p><b>L'application de cet amendement n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	IFRS 17 « Contrats d'assurance »	<p>L'activité de la Banque est essentiellement bancaire et n'entre pas dans le champ d'application d'IFRS 17 qui vient remplacer la norme IFRS 4. <b>Il n'y aura donc pas d'impact sur les comptes de la BOAD.</b></p>
1 <sup>er</sup> janvier 2023	Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance »	<p>L'objectif des amendements est de faciliter aux entreprises la transition à la nouvelle IFRS 17 en simplifiant certaines dispositions de la norme et en rendant la performance financière plus facile à expliquer.</p> <p><b>La norme IFRS 17 n'étant pas applicable au niveau de la BOAD, les amendements y relatifs ne seront pas non plus applicables.</b></p>

#### **NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se présente comme ci-dessous :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2020	31/12/2019
Caisse		69	107
BOAD Siège compte courant BOAD		239	99
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	145 323	390 922
Compte spécial Eximbank Japon	4.2	15	15
Compte spécial Royaume de Belgique	4.3	4 267	4 213
Compte de contribution FDE	4.4	1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		269 200	31 861
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		958	718
Comptes Banques et Correspondants		11 096	10 170
Dépôts bancaires à court terme	4.5	34 006	136 006
Dépôts/appels de marge		2 194	55
<b>TOTAL</b>		<b>469 350</b>	<b>576 151</b>

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	31/12/2020	31/12/2019
Dépôt BCEAO Abidjan	2 748	13 396
Dépôt BCEAO Bamako	10 478	13 604
Dépôt BCEAO Bissau	87	1 829
Dépôt BCEAO Cotonou	2 828	8 102
Dépôt BCEAO Dakar	5 096	19 062
Dépôt BCEAO Lomé	114 876	308 683
Dépôt BCEAO Niamey	5 158	10 509
Dépôt BCEAO Ouagadougou	4 053	15 736
<b>Total</b>	<b>145 323</b>	<b>390 922</b>

- 4.2 Le compte spécial EXIMBANK Japon est un compte courant destiné à enregistrer les mouvements relatifs à la ligne de crédit EXIMBANK Japon.
- 4.3 Le compte spécial Royaume de Belgique enregistre la quote-part du capital sujet à appel souscrite par le Royaume de Belgique et payée par anticipation.
- 4.4 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.
- 4.5 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	31/12/2020	31/12/2019
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	996	996
BOA-BN, compte spécial pour liquidités	1 010	1 010
DAT groupe BOA	0	21 000
DAT groupe ORA Bank	10 000	10 000
DAT goupe BSIC	0	8 000
DAT Banque Atlantique Togo	0	5 000
DAT Groupe Coris Bank International	4 000	48 000
DAT groupe NSIA BANK	0	15 000
DAT BHBF	0	5 000
DAT UTB	10 000	10 000
DAT IB Bank	5 000	0
DAT UBA	2 000	2 000
DAT BNDE	0	10 000
DAT Banque Outarde	1 000	
<b>Total</b>	<b>34 006</b>	<b>136 006</b>

## **NOTE 5. PRÊTS ET CREANCES AU COÛT AMORTI**

Le poste prêts et créances au coût amorti (*voir note 2.9 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se décompose comme suit :

Prêts et créances au coût amorti		31/12/2020	31/12/2019
Créances interbancaires	5.1	34 802	50 119
Créances sur la clientèle	5.2	2 166 679	1 985 427
Prêts au personnel		11 701	10 963
Portefeuille titres	5.3	342 544	288 496
Créances sur actionnaires à libérer	5.4	6 882	6 882
<b>TOTAL</b>		<b>2 562 608</b>	<b>2 341 887</b>

### 5.1 Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Elles se détaillent comme suit par contrepartie au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

Contreparties	31/12/2020	31/12/2019
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	25	136
BRM	12 500	12 500
BDM	0	10 000
ORAGROUP	20 000	20 000
BDU-BF	0	5 000
INTÉRÊTS COURUS	2 277	2 483
<b>TOTAL</b>	<b>34 802</b>	<b>50 119</b>

### 5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

#### 5.2.1 Répartition par type, par secteur d'activité et par pays

L'analyse détaillée des créances sur la clientèle par type de prêts, par secteur d'activité et par pays figure à la note 20.1 Risque de crédit.

#### 5.2.2 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
<b>Créances brutes à la clientèle</b>	<b>2 264 640</b>	<b>2 055 777</b>
dont encours brut des prêts	2 206 285	1 997 201
Inférieur à six mois	122 444	98 570
De plus de six mois à un an	113 863	107 133
De plus d'un an à deux ans	227 572	203 554
De plus de deux ans à trois ans	227 009	203 563
De plus de trois ans à cinq ans	418 384	391 502
De plus de cinq ans	1 097 014	992 880
dont avances pour financement d'études	14 698	14 447
dont créances rattachées	43 657	44 128
<b>Total des dépréciations sur la clientèle</b>	<b>-88 521</b>	<b>-58 785</b>
dont dépréciation des créances en souffrance (b)	-58 250	-39 976
dont provisions sur buckets 1 et 2	-30 271	-18 809
<b>Produits différés sur commission</b>	<b>-8 603</b>	<b>-8 386</b>
<b>Ajustement de valeur créances clientèle</b>	<b>-837</b>	<b>-3 179</b>
<b>Créances nettes à la clientèle</b>	<b>2 166 679</b>	<b>1 985 427</b>

(\*) Le montant total de dépréciation des créances en souffrance comprend 50 904 MFCFA au titre des dépréciations sur le principal et 7 346 MFCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en souffrance.

### 5.2.3 Tableau de variation des créances en souffrance

L'encours brut des prêts comprend des créances en souffrance ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2019 (a)	Augmentations (b)	Reprises (c)	Solde 31/12/2020 (d) = (b) + (c)	31/12/2020 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	59 270	2 601	-2 132	469	59 739
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-38 077	-13 157	329	-12 827	-50 904
<b>3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)</b>	<b>21 194</b>	<b>-10 555</b>	<b>-1 803</b>	<b>-12 358</b>	<b>8 835</b>

## 5.3 Portefeuille titres

### 5.3.1 Tableau de variation des titres de placement

Le tableau de variation des titres de placement au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2019 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements/Reprises (c)	Solde 31/12/2020 (d) = (b) + (c)	31/12/2020 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placement	282 278	155 786	-103 230	52 556	334 833
2. Créances rattachées sur titres de placement	6 686	19 379	-17 324	2 055	8 741
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-467	-591	27	-563	-1 030
<b>4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>288 496</b>	<b>174 575</b>	<b>-120 527</b>	<b>54 048</b>	<b>342 544</b>

### 5.3.2 Détail du portefeuille titres

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	31/12/2020	31/12/2019
Obligations Etat du Sénégal	40 750	43 500
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	46 286	42 000
Obligations Etat du Bénin	46 500	50 000
Obligations Burkina Faso	47 625	35 000
Obligations Coris Holding	15 000	10 000
Obligations Etat du Mali	49 448	30 000
Obligations Etat du Niger	5 400	11 012
Obligations Etat du Togo	39 942	28 413
Obligations CRRH	9 917	11 217
Obligations BIDC	2 000	2 000
Obligations SONATEL	10 000	0
Bons du Trésor du Burkina Faso	11 099	7 286
Bons du Trésor du Mali	10 556	4 000
Bons du trésor du Niger	0	7 407
Certificat de dépôt BRM	400	600
<b>Sous-total 1-encours bruts</b>	<b>334 923</b>	<b>282 434</b>
Primes/Bons et obligations (TPCI 2019-2022)	-90	-156
<b>Sous-total 2-encours nets de primes</b>	<b>334 833</b>	<b>282 278</b>
Intérêts à recevoir	8 741	6 686
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-1 030	-467
<b>TOTAL</b>	<b>342 544</b>	<b>288 496</b>

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

### 5.3.3 Echancier du portefeuille de titres

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en M FCFA) au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 :

<b>Echéancier</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Inférieur à six mois	43 042	20 077
De plus de six mois à un an	15 060	20 613
De plus d'un an à deux ans	75 297	34 298
De plus de deux ans à trois ans	70 346	66 463
De plus de trois ans à cinq ans	83 366	97 675
De plus de cinq ans	47 812	43 307
<b><i>Sous-total 1-encours bruts</i></b>	<b>334 923</b>	<b>282 434</b>
Primes d'émission/Bons et obligations	-90	-156
<b><i>Sous-total 2-encours nets de primes</i></b>	<b>334 833</b>	<b>282 277</b>
Intérêts à recevoir	8 741	6 686
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-1 030	-467
<b>TOTAL</b>	<b>342 544</b>	<b>288 496</b>

#### **5.4 Créances sur actionnaires à libérer**

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

<b>Créances sur les actionnaires</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dotations des Etats à recevoir	5 029	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	1 852	1 852
<b>TOTAL</b>	<b>6 882</b>	<b>6 882</b>

### **NOTE 6. PARTICIPATIONS**

#### **6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque**

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions

non cotées.

- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de **(i)** s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et **(ii)** prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

## 6.2. Les limites d'intervention liées aux prises de participations

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

Opérations	Limite par société et par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Volume global maximum des prises de participations
Les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie	5% des FPR	15% du capital de la société dans la limite momentanée de 100% pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur. Ce niveau doit être ramené à 51% avec une stratégie claire de sortie dans les délais raisonnables	20% des FPR
Tous les projets autres que les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie	2,5% des FPR		

## 6.3. Variation des titres de participation

### 6.3.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute des participations (*voir note 2.12 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute des participations au 1er janvier	92 991	84 668
Acquisitions	3 973	8 971
Cessions	-3 076	-648
<b>Valeur brute des participations au 31 décembre</b>	<b>93 888</b>	<b>92 991</b>
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	34 225	44 041
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	1 847	1 623
<b>Valeur nette des participations au 31 décembre</b>	<b>129 960</b>	<b>138 656</b>

### 6.3.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

L'évolution des participations comptabilisées dans l'état de la situation financière entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

#### a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Detention	31/12/2020				31/12/2019			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins valeurs de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	15,8%	2 500	1 126	-62	3 563	2 500	1 058	67	3 626
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312	60	-9	1 363	1 312	24	36	1 372
3	SN	FCP/FC BOAD	100,0%	5 000	438	295	5 733	5 000	120	318	5 438
<b>TOTAL</b>				<b>8 812</b>	<b>1 624</b>	<b>224</b>	<b>10 659</b>	<b>8 812</b>	<b>1 203</b>	<b>421</b>	<b>10 436</b>

#### b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Detention	31/12/2020				31/12/2019			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)	Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	15	105	208	103	-5	90	193
2	TG	CAURIS CROISSANCE	0,0%	0	0	0	0	0	-691	0	0
3	SN	BNDE	9,1%	1 000	82	2 047	3 047	1 000	232	1 965	2 965
4	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 221	-1 174	-1 841	2 380	4 626	3 275	-667	3 959
5	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	-128	1 165	2 665	1 500	-10	1 294	2 794
6	MA	BDM Mali	16,0%	600	983	16 979	17 579	600	5 036	15 996	16 596
7	BN	BOA Benin	2,3%	-98	41	1 657	1 755	98	-282	1 616	1 715
8	NG	SONIBANK Niger	9,5%	1 082	257	2 385	3 467	1 082	-390	2 128	3 209
9	CI	BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150	-261	-242	-93	150	-1	19	169
10	NG	BOA Niger	5,7%	137	86	2 469	2 607	137	-384	2 384	2 521
11	TG	BIA Togo	5,2%	392	72	210	602	392	-84	138	530
12	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	224	1 603	4 103	2 500	838	1 380	3 880
13	SN	Banque Regionale de Marché (BRM)	4,0%	400	-80	-400	0	400	-1 005	-320	80
14	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	22	-74	126	200	-185	-96	104
15	CI	BRVM	9,2%	56	-46	511	567	56	-27	557	613
16	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	16	206	346	140	-112	190	330
17	TG	CICA RE	2,0%	999	51	394	1 393	999	-19	343	1 342
18	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-11	241	291	50	0	252	302
19	CI	CIPREL	2,0%	584	-99	1 612	2 196	584	168	1 711	2 295
20	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,8%	5 990	675	-5 315	675	5 990	-5 990	-5 990	0
21	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0	1 600	0	-1 600	0
22	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	4 347	-257	897	5 244	3 420	24	1 154	4 575
23	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	0	-229	271	500	-51	-229	271
24	TG	CRRH-UEMOA	16,1%	1 543	177	970	2 513	1 543	204	793	2 336
25	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,6%	2 254	-1 386	-1 272	983	2 401	-258	115	2 515
26	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	0	4 272	5 913	1 642	3 339	4 272	5 913
27	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	15,0%	689	-12	301	990	689	-5	314	1 003
28	SN	CNCAS	10,5%	1 573	3	1 606	3 179	1 573	-777	1 603	3 176
29	BF	CORIS BANK	0,0%	0	-9 010	0	0	1 997	-957	9 010	11 007
30	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	34,4%	16 995	1 276	15 997	32 992	16 995	796	14 721	31 716
31	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	248	301	1 401	1 100	118	53	1 153
32	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	224	557	1 657	1 100	520	333	1 433
33	Kenya	FAER	4,9%	5 789	-250	381	6 170	5 789	2 350	631	6 419
34	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	2 514	118	-1 284	1 230	2 998	-981	-1 403	1 595
35	CI	Air Côte d'Ivoire	6,9%	10 320	-63	-6 877	3 443	10 320	33	-6 814	3 506
36	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,1%	781	-81	-219	562	632	-43	-139	493
37	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	-23	-117	384	500	-84	-94	406
38	SN	Banque Outarde	13,8%	2 000	-110	-465	1 535	2 000	53	-355	1 645
39	h-uemoa	Fonds d'Investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	4,1%	489	-67	-198	292	358	-131	-131	227
40	NG	Banque de l'Habitat du Niger	8,3%	825	-115	-115	710	825	0	0	825
41	h-uemoa	Fonds d'Investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	49,5%	4 397	-64	-830	3 567	2 585	-766	-766	1 819
42		ECP Africa Fund IV	1,8%	2 608	-540	-956	1 651	1 807	-416	-416	1 390
43	CI	MANSA BANK	10,0%	1 200	-548	-548	652	1 200	0	0	1 200
44	h-uemoa	ADWALE Fund I	7,5%	110	-61	-61	49	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>85 076</b>	<b>-9 816</b>	<b>34 225</b>	<b>119 301</b>	<b>84 179</b>	<b>3 352</b>	<b>44 041</b>	<b>128 220</b>

## **NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Actifs dérivés	7.1	20 001	35 286
Comptes de régularisation actif	7.2	3 718	1 778
Autres actifs	7.3	11 744	7 406
<b>TOTAL</b>		<b>35 463</b>	<b>44 470</b>

### **7.1 Actifs dérivés**

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

<b>Actifs dérivés</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	0	1 093
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	20 001	34 193
<b>TOTAL</b>	<b>20 001</b>	<b>35 286</b>

La rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 20 001 M FCFA au 31 décembre 2020 contre 35 286 M FCFA au 31 décembre 2019. Ces montants correspondent à la quote-part des dérivés mis en place par la Banque afin de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises.

### **7.2 Comptes de régularisation actif**

<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dépenses à régulariser	1 329	892
Charges constatées d'avance	433	383
Produits à recevoir	1 419	41
Autres comptes de régularisation actif	537	462
<b>TOTAL</b>	<b>3 718</b>	<b>1 778</b>

### **7.3 Autres actifs**

<b>Autres actifs</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Débiteurs divers	3 068	1 921
Préfinancements d'activités	1 371	1 289
Cautions versées	71	75
Avances sur frais de mission	1	5
Avances et acomptes versés	240	201
Autres dotations et subventions à recevoir	6 994	3 915
<b>TOTAL</b>	<b>11 744</b>	<b>7 406</b>

## **NOTE 8. IMMOBILISATIONS**

### **8.1 Immobilisations corporelles**

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31/12/2020 et au 31/12/2019 se présente comme suit :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Coût d'acquisition	23 690	26 302
Dotations et reprises d'amortissements	-17 467	-20 405
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>6 223</b>	<b>5 897</b>

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
<b>Coût d'acquisition</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>190</b>	<b>14 986</b>	<b>499</b>	<b>11 393</b>	<b>0</b>	<b>27 068</b>
Acquisitions	0	2	0	1 724	0	1 726
Transferts	0	0	-105	0	0	-105
Cessions	0	-932	0	-685	0	-1 617
Transférées en immeuble de placement	0	-667	0	-103	0	-770
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>190</b>	<b>13 389</b>	<b>395</b>	<b>12 328</b>	<b>0</b>	<b>26 302</b>
Acquisitions	0	0	0	643	0	643
Transferts	0	0	777	0	0	777
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-4 033	0	-4 033
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>190</b>	<b>13 389</b>	<b>1 171</b>	<b>8 939</b>	<b>0</b>	<b>23 690</b>
<b>Amortissements et cessions cumulés</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>0</b>	<b>9 456</b>	<b>0</b>	<b>10 375</b>	<b>0</b>	<b>19 831</b>
Charges d'amortissement	0	618	0	764	0	1 383
Cessions	0	0	0	-767	0	-767
Transférées en immeubles de placement	0	-31	0	-12	0	-42
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>0</b>	<b>10 044</b>	<b>0</b>	<b>10 361</b>	<b>0</b>	<b>20 405</b>
Charges d'amortissement	0	329	0	723	0	1 052
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-3 990	0	-3 990
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>0</b>	<b>10 373</b>	<b>0</b>	<b>7 094</b>	<b>0</b>	<b>17 467</b>
<b>Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2020</b>						<b>6 223</b>

## 8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués uniquement du centre de loisirs de la Cité du personnel. Le contrat prévoit une période de location initiale non résiliable de deux ans. Les loyers sont payables d'avance trimestriellement. Les renouvellements ultérieurs sont négociés de commun accord entre les parties. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	31/12/2020	31/12/2019
Coût d'acquisition	770	770
Dotations et reprises d'amortissements	-80	-42
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>690</b>	<b>728</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Acquisition d'immeubles de placement	Dotations et reprises d'amortissements
<b>Solde au 01 janvier 2020</b>	<b>Solde au 01 janvier 2020</b>
770	42
Acquisitions	Acquisitions
0	37
Cessions	Cessions
0	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	Classées comme étant détenus en vue de la vente
0	0
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>
770	80
<b>Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2020</b>	<b>691</b>

## 8.3 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	2 149	1 886
Dotations et reprises d'amortissements	-1 424	-1 474
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>725</b>	<b>412</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Acquisition de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2020	1 886	Solde au 01 janvier 2020	1 474
Acquisitions	395	Acquisitions	82
Cessions	-132	Cessions	-132
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>2 149</b>	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1 424</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2020</b>			<b>725</b>

#### **8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente**

En décembre 2019, la Banque a été déclarée copropriétaire d'un ensemble immobilier conjointement avec d'autres co-bailleurs. Cet ensemble immobilier est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'acquéreur a été initié.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre la valeur comptable de la créance due par le bénéficiaire du prêt (**qui ressort à 2 245 MFCFA**) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

#### **NOTE 9. PASSIFS AU COÛT AMORTI**

Les passifs au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

##### **9.1 Détail du poste « Passifs au coût amorti »**

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

Passifs au coût amorti	31/12/2020	31/12/2019
<b>I- Dettes représentées par un titre</b>		
Emprunts obligataires BOAD	890 206	1 428 730
Bons BOAD	57 082	114 141
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	478 999	98 601
<b>Sous-total I</b>	<b>1 426 288</b>	<b>1 641 473</b>
<b>II- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs</b>		
Emprunts pour financement de projets à long terme	599 665	428 652
Emprunts pour financement d'études long terme	482	482
Échéances à moins d'un an/emprunts	71 677	85 640
<b>Sous-total II</b>	<b>671 824</b>	<b>514 774</b>
<b>Total I+II</b>	<b>2 098 112</b>	<b>2 156 247</b>
<b>III- Dettes rattachées aux emprunts &amp; dettes rep.</b>		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	22 731	27 660
Charges différées sur bons et obligations	-112	-264
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	2 928	3 314
Charges différées sur autres emprunts	-264	-350
<b>Sous-total III</b>	<b>25 283</b>	<b>30 360</b>
<b>IV- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</b>	<b>2 369</b>	<b>2 463</b>
<b>Total I+II+III+IV</b>	<b>2 125 764</b>	<b>2 189 070</b>

(a) Le montant total des encours sur emprunts obligataires comprend 1 289 765 MFCFA au titre des eurobonds mobilisés en 2016, 2017 et 2019 sur le marché financier international.

## 9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Emprunts	Encours au 31 décembre 2019	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2020
Dettes interbancaires	2 463	235	-329	0	0	2 369
<b>TOTAL DETTES INTERBANCAIRES</b>	<b>2 463</b>	<b>235</b>	<b>-329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 369</b>

Tableau de variation des bons et obligations

Emprunts	Encours au 31 décembre 2019	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2020
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 451 114	0	-22 383	-119 003	2 419	1 312 148
BONS	190 359	0	-76 219	0	0	114 140
<b>TOTAL BONS ET OBLIGATIONS</b>	<b>1 641 473</b>	<b>0</b>	<b>-98 601</b>	<b>-119 003</b>	<b>2 419</b>	<b>1 426 288</b>

Tableau de variation des autres emprunts

Emprunts	Encours au 31 décembre 2019	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2020
IDA	93 978	0	-2 192	-2 543		89 243
KFW	122 862	65 596	-14 068	0		174 389
AFD	126 503	72 445	-19 617	0		179 331
BEI	12 113	0	-4 824	0		7 289
BAD	98 553	0	-16 011	0		82 542
ICD	6 893	49 197	-6 893	0		49 197
BDC	32 798	0	-13 119	0		19 679
BADEA	11 805	15 056	-9 829	-1 733		15 299
BNP Fortis	6 206	0	-547	0		5 659
ITFC	3 064	0	-3 064	0		0
JP MORGAN	0	49 197	0	0		49 197
<b>TOTAL LIGNES DE CREDIT</b>	<b>514 774</b>	<b>251 491</b>	<b>-90 164</b>	<b>-4 277</b>	<b>0</b>	<b>671 824</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 158 710</b>	<b>251 725</b>	<b>-189 094</b>	<b>-123 279</b>	<b>2 419</b>	<b>2 100 481</b>

## 9.3 Echancier du passif au coût amorti

Échéances	31/12/2020	31/12/2019
Inférieur à six mois	592 249	125 166
De plus de six mois à un an	54 577	59 076
De plus d'un an à deux ans	106 475	587 659
De plus de deux ans à trois ans	78 938	97 543
De plus de trois ans à cinq ans	108 457	116 917
De plus de cinq ans	1 159 785	1 172 349
<b>Sous total encours emprunts</b>	<b>2 100 481</b>	<b>2 158 710</b>
<b>Dettes rattachées sur emprunts</b>	<b>25 283</b>	<b>30 360</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>2 125 764</b>	<b>2 189 070</b>

## 9.4 Ratio d'endettement de la Banque

En application de l'article 37 des statuts, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque est limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2020, l'encours des emprunts représente 240 % des fonds propres pour risques pour une limite réglementaire de 300 %.

## NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	31/12/2020	31/12/2019
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	195	190
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	565	425
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KFW	5 744	5 949
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds " Assurance Récolte "	2 836	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	320	272
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	69 979	17 646
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
Fonds FEM	1 152	1 466
Fonds d'Adaptation	5 045	5 197
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	0	13
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	473	1 017
Fonds du Royaume de Belgique pour libération de capital	4 200	4 200
Fonds KFW-PACAN	3 214	0
<b>TOTAL</b>	<b>97 250</b>	<b>42 739</b>

## **NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

Au 31 décembre 2020, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		31/12/2020	31/12/2019
Passifs dérivés	11.1	63 902	16 868
Comptes de régularisation passif	11.2	7 638	18 380
Autres passifs	11.3	1 853	3 432
<b>TOTAL</b>		<b>73 393</b>	<b>38 680</b>

### **11.1 Passifs dérivés**

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	31/12/2020	31/12/2019
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	1 290	0
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	62 612	16 868
<b>TOTAL</b>	<b>63 902</b>	<b>16 868</b>

Les passifs dérivés ont connu une hausse de 47 034 MFCFA entre le 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 induite par la baisse des cours du dollar et du DTS observée sur cette période. Elle vient compenser le gain de change enregistré dans les emprunts au coût amorti à la clôture de l'exercice 2020.

### **11.2 Comptes de régularisation passif**

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	31/12/2020	31/12/2019
Recettes à régulariser	4 648	14 415
Charges à payer	2 953	3 275
Produits constatés d'avance	36	690
<b>TOTAL</b>	<b>7 638</b>	<b>18 380</b>

### 11.3 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	31/12/2020	31/12/2019
Créditeurs divers	1 074	1 701
Dettes fournisseurs	779	1 731
<b>TOTAL</b>	<b>1 853</b>	<b>3 432</b>

## NOTE 12. PROVISIONS

Ce poste concerne le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le tableau ci-après rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies.

1. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2020	2019
	<u>KFCFA</u>	<u>KFCFA</u>
<b><u>Valeur actuelle de l'obligation</u></b>	-	
<b>Solde d'ouverture</b>	8 230 674	7 374 546
<b>Coût des services rendus au cours de la période</b>	559 037	520 342
<b>Cotisations effectuées par les participants</b>	0	0
<b>Coût financier</b>	504 672	465 471
<b>Ecart actuariels dus au :</b>		
<b>a) changements d'hypothèses démographiques</b>	0	0
<b>b) changements d'hypothèses financières</b>	0	0
<b>c) ajustements d'expérience</b>	198 005	460 261
<b>d) total</b>	198 005	460 261
<b>Prestations servies</b>	-1 708 501	-979 538
<b>Coût des services passés</b>	0	389 592
<b>Règlements</b>	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>7 783 887</b>	<b>8 230 674</b>
<i>régimes entièrement non financés</i>	7 783 887	8 230 674
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>		0
<b><u>Juste valeur des actifs du régime</u></b>	n.a.	n.a.
<b>Solde d'ouverture</b>	0	0
<b>Rendement attendu</b>	0	0
<b>Ecart actuariels</b>	0	0
<b>Cotisations effectuées par l'employeur</b>	0	0
<b>Cotisations effectuées par les participants</b>	0	0
<b>Prestations servies</b>	0	0

1. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2020	2019
	KFCFA	KFCFA
Règlements	0	0
Solde de clôture	0	0
<b>Actifs / passifs nets comptabilisés au bilan</b>	-	
Valeur actuelle de l'obligation	7 783 887	8 230 674
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Excédent / déficit	7 783 887	8 230 674
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	0	0
<b>(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan</b>	<b>7 783 887</b>	<b>8 230 674</b>
<b>Charge totale</b>	-	
Coût des services rendus au cours de la période	559 037	520 342
Coût des services passés	0	389 592
Effet de tout règlement	0	0
<b>Coûts des services rendus en résultat net</b>	<b>559 037</b>	<b>909 934</b>
Coût financier	504 672	465 471
Produit d'intérêts	0	0
<b>Intérêts nets en résultat net</b>	<b>504 672</b>	<b>465 471</b>
Ecarts actuariels	198 005	460 261
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
<b>Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global</b>	<b>198 005</b>	<b>460 261</b>
<b>Charge totale</b>	<b>1 261 714</b>	<b>1 835 666</b>
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	3 537 798	3 339 793

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

<b>Principales hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation	6,18%	6,18%
Taux attendus d'augmentation des salaires	6,00%	6,00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	
La durée de l'obligation égale :	10,60	9,00

1. Provision pour indemnité de départ à la retraite	2020	2019
	KFCFA	KFCFA
<b>Analyse de sensibilité</b>	-	-

A la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes) :

	Changement de l'obligation	
<b>Taux d'actualisation</b>	9,70%	8,60%
<b>Taux attendus d'augmentation des salaires</b>	9,60%	8,50%
<b>Taux de mortalité</b>	-0,20%	-0,10%
<b>Réconciliation du passif net comptabilisé</b>	-	
<b>Solde d'ouverture</b>	8 230 674	7 374 546
<b>Charge totale en résultat net</b>	1 063 709	1 375 405
<b>Prestations servies</b>	-1 708 501	-979 538
<b>Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global</b>	<u>198 005</u>	<u>460 261</u>
<b>Solde de clôture</b>	7 783 887	8 230 674

La charge prévisionnelle totale des cotisations au régime à prestations définies au titre de 2021 s'élève à 1 066 MFCFA. Aussi, la Banque envisage de servir des prestations à hauteur de 594 MFCFA en 2021.

## **NOTE 13. CAPITAUX PROPRES**

### **13.1 Détail des capitaux propres**

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Capitaux propres	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit	1 103 650	1 103 650
Capital sujet à appel	-826 230	-826 230
Capital à libérer	-42 063	-55 740
Coût lié à la libération différée du capital	-1 012	-1 800
<b>Capital (A)</b>	<b>234 346</b>	<b>219 881</b>
<b>Primes d'émission (B)</b>	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	505 443	392 007
<b>Réserves et résultats non distribuables (C)</b>	<b>581 519</b>	<b>468 083</b>
<b>Résultat de l'exercice (D)</b>	<b>29 302</b>	<b>116 812</b>
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	34 225	44 041
Réserves de couverture des flux de trésorerie	20 424	-20 546
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	636	834
<b>Autres éléments du résultat global (E)</b>	<b>55 285</b>	<b>24 330</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)</b>	<b>903 074</b>	<b>831 727</b>

### 13.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2020 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
<b>CATEGORIE A</b>							
BENIN	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
BURKINA	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
COTE D'IVOIRE	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
GUINEE BISSAU	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 086	3 077	48 487
MALI	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
NIGER	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
SENEGAL	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
TOGO	64 650	5,86%	1 293	16 163	13 613	2 550	48 487
BCEAO	517 200	46,86%	10 344	129 304	108 904	20 400	387 896
	<b>1 034 400</b>	<b>93,73%</b>	<b>20 688</b>	<b>258 608</b>	<b>217 281</b>	<b>41 327</b>	<b>775 792</b>
<b>CATEGORIE B</b>							
France	38 400	3,48%	768	9 600	8 320	1 280	28 800
Allemagne	2 000	0,18%	40	2 000	2 000	0	0
Belgique (1)	5 600	0,51%	112	1 400	1 400	0	4 200
BEI	4 000	0,36%	80	1 000	1 000	0	3 000
BAD	6 000	0,54%	120	1 500	1 357	143	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,07%	15	188	162	25	563
CHINE POPULAIRE	12 000	1,09%	240	3 000	2 700	300	9 000
MAROC	500	0,05%	10	125	125	0	375
	<b>69 250</b>	<b>6,27%</b>	<b>1 385</b>	<b>18 813</b>	<b>17 065</b>	<b>1 748</b>	<b>50 438</b>
	<b>1 103 650</b>	<b>100,00%</b>	<b>22 073</b>	<b>277 421</b>	<b>234 346</b>	<b>43 075</b>	<b>826 230</b>
<b>CAPITAL NON SOUSCRIT</b>	<b>51 350</b>		<b>1 027</b>				
<b>CAPITAL AUTORISE</b>	<b>1 155 000</b>		<b>23 100</b>				

(1) versement par anticipation d'un montant de 4 200MFCFA dans un compte sequestre

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	31/12/2020	31/12/2019
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	42 063	55 740
Coût lié à la libération différée du capital (b)	1 012	1 800
<b>Capital à libérer (a+b)</b>	<b>43 075</b>	<b>57 540</b>

### 13.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

Eléments	31/12/2020	31/12/2019
<b>A- Fonds propres de base * (=1+2)</b>	<b>816 239</b>	<b>779 549</b>
1- Capital et fonds assimilés	234 346	219 881
2- Réserves et fonds assimilés	581 893	559 668
<b>B- Fonds propres complémentaires</b>	<b>59 529</b>	<b>65 842</b>
<b>Fonds propres effectifs (=A+B)</b>	<b>875 768</b>	<b>845 391</b>

\* Fonds propres durs pour risques.

## NOTE 14. MARGE SUR INTERETS ET COMMISSIONS

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Marge sur intérêts et commissions	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	140 161	128 359
Intérêts et charges assimilées	-88 030	-78 302
<i>Sous-total intérêts (A)</i>	<i>52 131</i>	<i>50 057</i>
Commissions (produits)	2 756	3 903
Commissions (charges)	-1 206	-1 144
<i>Sous-total commissions (B)</i>	<i>1 551</i>	<i>2 759</i>
<b>TOTAL (A) + (B)</b>	<b>53 682</b>	<b>52 816</b>

### 14.1. Intérêts

#### Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaires	8 721	8 116
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	107 464	102 951
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	296	278
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	22 023	15 953
Commission d'engagement sur prêts	1 658	1 061
<b>TOTAL</b>	<b>140 161</b>	<b>128 359</b>

#### Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-73 658	-62 955
Charges d'intérêts sur autres dettes	-14 023	-14 914
Charges financières-effet d'actualisation	0	0
Produits / placements rétrocédés	0	0
Commission/engagement reçu	-349	-433
<b>TOTAL</b>	<b>-88 030</b>	<b>-78 302</b>

### 14.2. Commissions

#### Commissions (produits)

Commissions (produits)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions acquises sur frais de dossier	1 650	1 569
Commissions GARI/ Garanties	61	356
Autres commissions Flat	124	95
Commission de garantie /émissions obligataires	0	34
Commissions d'arrangement et de services financiers	921	1 583
Commissions FEM et FA	0	266
<b>TOTAL</b>	<b>2 756</b>	<b>3 903</b>

#### Commissions (charges)

Commissions (charges)	31/12/2020	31/12/2019
Autres charges/ dettes représentées par des titres	-587	-276
Autres commissions sur emprunts	-619	-868
Charges et pertes sur titres de placements	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 206</b>	<b>-1 144</b>

## **NOTE 15. RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couvertures par des opérations d'achat à terme et de swap. Les procédures de gestion du risque de change de la Banque sont décrites au niveau de la note 20.2.1. Risque de change.

Au 31 décembre 2020, l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers se présente comme suit :

<b>Gain/perte net sur opérations en devises</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Gain de change consommé	748	58
Gain de change potentiel	123 279	0
<b><i>Sous-total gain de change (A)</i></b>	<b><i>124 027</i></b>	<b><i>58</i></b>
Perte de change consommée	-396	-153
Perte de change potentielle	0	-9 551
<b><i>Sous-total perte de change (B)</i></b>	<b><i>-396</i></b>	<b><i>-9 704</i></b>
Gain/Perte de change de nette C =(A)+(B)	<b><i>123 631</i></b>	<b><i>-9 645</i></b>
<b><i>Gain/Perte sur instrument de couverture (D)</i></b>	<b><i>-103 288</i></b>	<b><i>22 255</i></b>
<b>TOTAL E = (C)+(D)</b>	<b>20 342</b>	<b>12 610</b>

## **NOTE 16. DIVIDENDES REÇUS**

Le détail des dividendes perçus sur les participations de la Banque se présente comme suit :

<b>Dividendes reçus</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dividendes BRVM	56	84
Dividendes DC BR	56	56
Dividendes BOA Bénin	218	208
Dividendes CIPREL	506	1 092
Dividendes BOA NG	344	309
Dividendes BDM-SA	860	966
Dividendes BNDE	115	0
Dividendes AFREXIM Bank	0	215
Dividendes SONIBANK	199	294
Dividendes PROPARCO	0	29
Dividendes CNAS	0	30
Dividendes CICA-RE	36	44
Dividendes Coris Bank International	573	429
Dividendes ORAGROUP	91	87
Dividendes Fidelis Finance	40	48
Dividendes SOAGA	134	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 228</b>	<b>3 891</b>

## **NOTE 17. COÛT DU RISQUE**

L'évolution du coût du risque au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-28 134	-24 997
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	710	23 866
Dépréciations sur portefeuille titres	-591	-42
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	27	19
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-247	-16 043
Dépréciation sur autres éléments d'actif	0	-2 456
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	531	164
<b>TOTAL</b>	<b>-27 703</b>	<b>-19 489</b>

L'augmentation du coût du risque s'explique essentiellement par l'impact de la COVID-19 qui s'est traduit par une dégradation du portefeuille afin d'anticiper les conséquences de cette pandémie sur les contreparties.

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	31/12/2020	31/12/2019
Bucket 1	1 186	58
Bucket 2	-13 212	4 038
Bucket 3	-15 678	-23 585
<b>TOTAL</b>	<b>-27 703</b>	<b>-19 489</b>

## NOTE 18. AUTRES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les autres résultats d'exploitation s'élèvent à -20 470 MFCFA au 31 décembre 2020 contre 66 562 MFCFA au 31 décembre 2019. Ils se décomposent comme suit :

### 18.1 Dotations des états

Le montant de la dotation des Etats reste inchangé au 31 décembre 2020 et s'élève au 3 200 MFCFA.

### 18.2 Charges liées aux activités de développement

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	31/12/2020	31/12/2019
Bonification d'intérêts	2 162	1 881
Autres charges d'activités de développement	0	801
<b>TOTAL</b>	<b>2 162</b>	<b>2 682</b>

### 18.3 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la Banque se détaillent comme suit :

Charges d'exploitation générale	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel (a)	14 991	15 156
Amortissements	1 172	1 389
Autres charges d'exploitation	5 782	7 501
<b>TOTAL</b>	<b>21 944</b>	<b>24 046</b>

(a) Le détail des charges de personnel se présente comme suit au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

Détail des charges de personnel	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	13 049	12 818
Cotisations de sécurité sociale	693	631
Autres avantages de personnel à court terme (œuvres sociales, cantine, etc.)	606	755
Contribution à la viabilisation Cité BOAD	62	0
Fonds d'assurance maladie	66	63
Charges au titre des régimes à prestations définies (*)	515	890
<b>TOTAL</b>	<b>14 991</b>	<b>15 156</b>

(\*) En dehors du montant présenté dans les charges de personnel, les charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies comprennent un coût financier qui ressort à 505 MFCFA, enregistré en charges financières (voir note 12).

## **NOTE 19. RESULTAT NET DE LA PERIODE**

Résultat net de la période	31/12/2020	31/12/2019
Résultat hors don reçu	29 302	26 812
Don reçu pour renforcement de fonds propres	0	90 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 302</b>	<b>116 812</b>

L'exercice 2020 s'achève par un résultat bénéficiaire de 29 302 MFCFA. La forte baisse du résultat en 2020 s'explique par le niveau exceptionnel du résultat de 2019 en raison de la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA de transférer à la BOAD, sous la forme d'un don, une partie des fonds du nouveau mécanisme de bonification pour un montant de 90 000 M FCFA en 2019.

L'objectif de ce don était de permettre le renforcement des fonds propres de la Banque dans le but d'augmenter sa capacité d'intervention au profit des pays de l'UEMOA.

Compte non tenu de ce don, le résultat de la Banque au 31 décembre 2019 serait de 26 812 M FCFA contre 29 302 M FCFA au 31 décembre 2020.

## **NOTE 20. GESTION DES RISQUES**

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

### **20.1. Risque de crédit**

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de placement de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers

- commerciales et les lignes métiers engagements (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres pour Risques et validées par les organes délibérants ;
  - un système de notation interne composé de modèles spécifiques à chaque segment du portefeuille clientèle (souverain, entreprise, banque, projet en création, investissement en capital au niveau des entreprises, investissement en capital dans les banques) s'appuyant aussi bien sur des variables quantitatives que qualitatives propres au client et à son environnement socio-économique;
  - une politique de dépréciation des instruments de dette et d'évaluation de juste valeur des instruments de capital conforme à la norme IFRS 9.

### 20.1.1 Analyse de la qualité de crédit du portefeuille

La Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par secteur et des limites opérationnelles (contreparties/ contreparties liées).

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2020 et 2019 :

Exposition maximale de la Banque en termes de risque de crédit	31/12/2020	%	31/12/2019	%
Créances interbancaires	34 802	1%	50 119	2%
Encours bruts des prêts à la clientèle	2 206 285	84%	1 997 201	84%
Prêts au personnel	11 701	0%	10 963	0%
Encours bruts du portefeuille titres	334 923	13%	282 434	12%
Créances sur actionnaires à libérer	6 882	0%	6 882	0%
Actifs dérivés*	20 001	1%	35 286	1%
<b>TOTAL</b>	<b>2 614 593</b>	<b>100%</b>	<b>2 382 885</b>	<b>100%</b>

\* Perte éventuelle que la Banque aurait subie sur les emprunts en devises en l'absence de mise en place d'instruments de couverture.

### 20.1.2 Les limites d'intervention de la Banque liées au risque de crédit

Les limites d'intervention de la Banque sont définies par rapport à ses fonds propres pour risques (FPR) qui correspondent au capital libéré augmenté des réserves nettes et fonds assimilés et diminué des éléments de non valeurs.

#### 20.1.2.1 Les prêts

##### Pour le secteur public non marchand (Etats) et marchand (entreprises publiques)

Contreparties	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues	Encadrement limites en interne (M FCFA)
<b>Etats</b>	5% des FPR	55% des FPR	444 943
<b>Entreprises publiques</b>	5% des FPR	25% des FPR	100 000

### Pour le secteur privé

Prêts directs et indirects	Limite par opération	Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues et cumulées	Volume global maximum des risques individuels	Encadrement limites en interne (M FCFA)
<b>Catégorie 1</b> Projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, ou en faveur des Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME et les technologies de l'information et de la communication,	5% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	7% des FPR	Le volume global des risques atteignant individuellement 12,5% des FPR est limité à 5 fois les FPR	20 000
<b>Catégorie 2</b> Financements indirects à travers les Institutions Financières Nationales (IFN), de holding d'IFN ou d'organismes de promotion des PME ainsi que pour des financements de prêts directs aux projets régionaux, aux projets des secteurs des mines et de l'énergie et les technologies de l'information et de la communication	7% pour un maximum de 50% du coût total hors taxes du projet	10% des FPR		15 000

#### 20.1.2.2 Les prises de participations (secteur public ou secteur privé)

Les limites relatives aux prises de participations figurent à la note 7. Participations.

#### 20.1.2.3 Les opérations de financement par signature et financement à court terme

Opérations	Limite par emprunteur et par opération
Garantie d'emprunt obligataire et d'opération de court terme	5% des FPR
Financement court terme de trésorerie	5% des FPR
Niveau d'engagement par emprunteur toutes opérations confondues (garantie d'emprunt, garantie d'opération de court terme, financement court terme de trésorerie)	25% des FPR

#### 20.1.2.4 Les secteurs d'activité dominants

Le niveau d'engagement global dans l'un des secteurs dominants ci-après : Industries (agro-industrie, industries chimiques et pharmaceutiques, autres industries manufacturières...), télécommunications (Téléphonie, internet, centre d'appel), et hôtellerie et autres services, tout pays d'intervention confondu, ne doit dépasser à aucun moment cinquante pour cent (50 %) des FPR.

Toutefois, pour les secteurs Institutions Financières Nationales (IFN) et leurs holdings, les secteurs (Eau et Energie) et Infrastructures de transport (port et aéroport, chemin de fer, infrastructures routières), cette limite est fixée à soixante-quinze pour cent (75 %) des FPR.

L'encours marchand (privé et public marchand) des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2020 :

Secteurs d'activités	31/12/2020	%	31/12/2019	%
Agriculture et Développement rural	0	0%	0	0%
Industries	70 465	12%	75 669	12%
Finance et Assurance	214 654	35%	124 266	20%
Energie, Eau et Technologies de l'information et de la Communication	196 329	32%	255 921	41%
Hotellerie et autres services	36 899	6%	53 355	9%
Transport, Aménagement urbain et Environnement	90 648	15%	109 271	18%
<b>TOTAL</b>	<b>608 996</b>	<b>100%</b>	<b>618 481</b>	<b>100%</b>

### 20.1.2.5 La répartition de l'encours par guichet et par pays

Pour la limite géographique, c'est-à-dire la limite par pays, la Banque ne peut pas engager dans un pays membre plus de 100% de ses FPR toutes opérations confondues et cumulées. La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

PAYS	31/12/2020			Total 2020	31/12/2019			Total 2019
	FDC	FDE	Banque		FDC	FDE	Banque	
BENIN	124 323	13 588	76 351	<b>214 263</b>	92 160	14 204	67 121	<b>173 485</b>
BURKINA FASO	121 753	17 143	77 001	<b>215 896</b>	92 595	18 095	66 725	<b>177 415</b>
CÔTE D'IVOIRE	90 423	28 516	293 967	<b>412 906</b>	75 828	27 874	256 849	<b>360 552</b>
GUINEE BISSAU	85 430	11 359	41 796	<b>138 585</b>	73 136	9 826	33 392	<b>116 355</b>
MALI	132 915	12 178	104 982	<b>250 074</b>	104 967	10 448	111 312	<b>226 728</b>
NIGER	142 127	28 273	154 338	<b>324 738</b>	133 138	29 812	132 044	<b>294 994</b>
SENEGAL	129 839	24 255	239 069	<b>393 163</b>	115 788	18 890	207 535	<b>342 214</b>
TOGO	148 371	2 935	104 388	<b>255 694</b>	161 085	3 848	138 693	<b>303 626</b>
HORS-UEMOA	-	-	965	<b>965</b>	-	-	1 833	<b>1 833</b>
<b>TOTAL</b>	<b>975 181</b>	<b>138 247</b>	<b>1 092 858</b>	<b>2 206 285</b>	<b>848 699</b>	<b>132 998</b>	<b>1 015 504</b>	<b>1 997 201</b>

### 20.1.3 Description du système de notation interne du portefeuille de la Banque

Toutes les contreparties bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. Pour ce faire, la Banque dispose de six (6) modèles : « Sovereign » (Etats), « Corporate » (Entreprises en portefeuille), « Bank » (Banques en portefeuille), « Project Finance » (financement de projet en création), « Bank Private Equity » (prise de participation en Banque) et « Corporate Private Equity » (prise de participation en entreprise).

#### 20.1.3.1 Le masterscale interne de la Banque

La grille de notation interne de la Banque comprend 21 positions complétées par l'appréciation du risque. A chaque échelle correspond une probabilité de défaut. Le « masterscale interne » de la Banque avec un mapping vers les notations externes se présente comme suit :

	PD	GEMs	Moody's	SP	Fitch	Appreciation	Risk_Class
1	0,00%	G11	Aa3	AA-	AA-	Excellent	Risque très faible
2	0,00%	G12	A2	A	A	Très bien	
3	0,00%	G13	A3	A-	A-		
4	0,00%	G14	A3	A-	A-		
5	0,01%	G15	Baa1	BBB+	BBB+		
6	0,01%	G16	Baa1	BBB+	BBB+		
7	0,04%	G17	Baa2	BBB	BBB		
8	0,09%	G18	Baa3	BBB-	BBB-		
9	0,17%	G19	Ba1	BB+	BB+	Assez bien	Risque faible
10	0,42%	G110	Ba1	BB+	BB+		
11	1,28%	Gs1	Ba2	BB	BB		
12	1,96%	Gs2	Ba2	BB	BB		
13	3,16%	Gs3	Ba3	BB-	BB-		
14	3,75%	Gs4	B1	B+	B+	Acceptable	Risque modéré
15	3,98%	Gs5	B2	B	B		
16	4,74%	Gs6	B3	B-	B-		
17	8,28%	Gs7	Caa1	CCC+	CCC+	Attention spéciale	Risque élevé
18	17,64%	Gs8	Caa2	CCC	CCC		Risque très élevé
19	28,40%	Gs9	Caa2	CCC	CCC		
20	46,21%	Gs10	Caa3	CCC-	CCC-		
21	100,00%	D	D	D	D	Default	

### 20.1.3.2 Facteurs qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la notation

Pour chaque modèle de scoring, des facteurs quantitatifs et qualitatifs distincts avec des pondérations spécifiques ont été retenus. Les pondérations sont basées sur des méthodes statistiques, les jugements à dire d'expert et les résultats d'un benchmark auprès d'autres banques de développement multilatérales. Les scores sont statistiquement transformés en probabilités de défaut sous la contrainte de la « central tendency » et d'un plafond de notation défini pour chaque modèle.

### 20.1.4 Politique de dépréciation de la Banque

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit, à savoir un risque de crédit souverain et un risque de crédit non souverain.

#### 20.1.4.1 Risque souverain et risque non souverain

##### Risque souverain

Le risque de crédit souverain ou non marchand se rapporte aux prêts accordés aux Etats. Ce risque est essentiellement géré par la Banque à travers les suspensions des décaissements et de la présentation de nouveaux dossiers en cas d'impayés.

##### Risque non souverain

Le risque de crédit non souverain ou marchand est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale. La gestion de ce risque se traduit par la constatation anticipée (buckets 1 et 2) et en temps réel (bucket 3) des pertes de crédit attendues.

##### Répartition des encours par type de risque et par rating

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par échelle de notation :

Exposition du portefeuille en termes d'encours par rating		Souverain		Non Souverain		Ensemble	
Appréciation	Rating	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
Assez bien	GI9	472 678	30%		0%	472 678	21%
Assez bien	GI10	172 698	11%		0%	172 698	8%
Assez bien	Gs1	348 703	22%		0%	348 703	16%
Assez bien	GS2	178 816	11%		0%	178 816	8%
Assez bien	Gs3		0%	56 117	9%	56 117	3%
Acceptable	Gs4		0%	91 839	15%	91 839	4%
Acceptable	Gs5	285 809	18%	141 549	23%	427 358	19%
Faible	Gs6	138 585	9%	158 040	26%	296 625	13%
Attention spéciale	Gs7		0%	64 024	11%	64 024	3%
Attention spéciale	Gs8		0%	37 687	6%	37 687	2%
Attention spéciale	Gs9		0%		0%	0	0%
Attention spéciale	Gs10		0%		0%	0	0%
Defaut	D		0%	59 739	10%	59 739	3%
<b>Créances à la clientèle</b>		<b>1 597 289</b>	<b>100%</b>	<b>608 996</b>	<b>100%</b>	<b>2 206 285</b>	<b>100%</b>
Assez bien	GI9	87 036	32%		0%	87 036	28%
Assez bien	GI10	46 500	17%		0%	46 500	15%
Assez bien	Gs1	87 567	32%		0%	87 567	28%
Assez bien	GS2	49 448	18%	2 000	5%	51 448	16%
Assez bien	Gs3		0%	9 917	27%	9 917	3%
Acceptable	Gs4		0%	25 000	67%	25 000	8%
Acceptable	Gs5	5 400	2%		0%	5 400	2%
Faible	Gs6		0%	400	1%	400	0%
<b>Portefeuille titres</b>		<b>275 951</b>	<b>100%</b>	<b>37 317</b>	<b>100%</b>	<b>313 267</b>	<b>100%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>1 873 240</b>	<b>100%</b>	<b>646 313</b>	<b>100%</b>	<b>2 519 552</b>	<b>100%</b>

#### 20.1.4.2 Détermination des dépréciations sur prêts et créances

##### a) Principes généraux

L'adéquation du niveau de provisionnement au niveau de risques, basé sur la norme IFRS 9 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est revue à chaque date d'arrêt.

Indépendamment du risque, toutes les contreparties concernées sont classées dans le bucket 1 à l'entrée. Elles sont ensuite reclassées dans le bucket 2 ou dans le bucket 3 en fonction de l'évolution de leur notation en termes de dégradation significative. L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit se base sur des critères quantitatifs et qualitatifs. A titre d'exemple, le critère quantitatif retenu est la baisse d'au moins deux (2) crans entre la première date de notation et la notation à la date d'arrêt. L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit intègre des informations prospectives. Toutes les nouvelles relations sont soumises à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale ou ex-post. Il est procédé à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prémunir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

En particulier au niveau du bucket 3, la Banque a adopté un dispositif qui lui permet d'analyser son portefeuille et d'appliquer des règles permettant de présenter un portefeuille de qualité.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif (exposition) et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif lors de la comptabilisation initiale.

##### b) Répartition des ECL par bucket et par catégorie de contrepartie

Catégorie de contrepartie	2020								2019	
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Souverain	1 583	30%	2 337	9%		0%	3 919	5%	3 458	6%
Public	692	13%	6 975	28%		0%	7 667	9%	4 701	8%
Privé	3 006	57%	15 679	63%	50 904	100%	69 589	86%	48 727	86%
<b>TOTAL PRÊTS (A)</b>	<b>5 280</b>	<b>100%</b>	<b>24 991</b>	<b>100%</b>	<b>50 904</b>	<b>100%</b>	<b>81 175</b>	<b>100%</b>	<b>56 886</b>	<b>100%</b>
Souverain	189	32%		0%		0%	189	18%	155	33%
Privé	393	68%	448	100%		0%	841	82%	312	67%
<b>TOTAL TITRES (B)</b>	<b>582</b>	<b>100%</b>	<b>448</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1 030</b>	<b>100%</b>	<b>467</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL ECL (A+B)</b>							<b>82 205</b>		<b>57 353</b>	

### c) Répartition des ECL par bucket et par secteur

Secteurs d'activité	2020								2019	
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
Agriculture et Développement rural	573	11%	1 057	4%	0	0%	1 630	2%	813	1%
Energie, Eau et Technologies de l'Information et de la Communication	1 884	36%	8 449	34%	26 156	51%	36 489	45%	22 844	40%
Finance et Assurance	1 345	25%	3 452	14%	1 583	3%	6 380	8%	4 043	7%
Hotellerie et autres services	0	0%	3 159	13%	14 980	29%	18 139	22%	14 351	25%
Industrie	50	1%	4 583	18%	8 185	16%	12 818	16%	10 731	19%
Transport, Aménagement urbain et Environnement	1 428	27%	4 292	17%	0	0%	5 720	7%	4 104	7%
<b>ECL PRÊTS (A)</b>	<b>5 280</b>	<b>90%</b>	<b>24 991</b>	<b>98%</b>	<b>50 904</b>	<b>100%</b>	<b>81 175</b>	<b>99%</b>	<b>56 886</b>	<b>99%</b>
Finance et Assurance	582	10%	448	2%	0	0%	1 030	1%	467	1%
<b>ECL TITRES (B)</b>	<b>582</b>	<b>10%</b>	<b>448</b>	<b>2%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1 030</b>	<b>1%</b>	<b>467</b>	<b>1%</b>
<b>TOTAL ECL (A+B)</b>	<b>5 863</b>	<b>100%</b>	<b>25 439</b>	<b>100%</b>	<b>50 904</b>	<b>100%</b>	<b>82 205</b>	<b>100%</b>	<b>57 353</b>	<b>100%</b>

### d) Répartition des ECL par bucket et par pays

Pays	2020								2019	
	Bucket 1	%	Bucket 2	%	Bucket 3	%	Total	%	Montants	%
BENIN	243	5%	1 731	7%	3 730	7%	5 703	7%	2 944	5%
BURKINA FASO	445	8%	580	2%	933	2%	1 958	2%	1 399	2%
CÔTE D'IVOIRE	1 522	29%	7 692	31%	1 302	3%	10 516	13%	6 798	12%
GUINEE BISSAU	0	0%	2 363	9%	0	0%	2 363	3%	2 043	4%
MALI	269	5%	5 744	23%	0	0%	6 013	7%	3 928	7%
NIGER	851	16%	2 932	12%	1 583	3%	5 366	7%	4 052	7%
SENEGAL	789	15%	2 478	10%	30 772	60%	34 039	42%	21 757	38%
TOGO	1 161	22%	1 472	6%	12 584	25%	15 217	19%	13 947	25%
HORS-UEMOA	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	18	0%
<b>TOTAL PRÊTS</b>	<b>5 280</b>	<b>100%</b>	<b>24 991</b>	<b>100%</b>	<b>50 904</b>	<b>100%</b>	<b>81 175</b>	<b>100%</b>	<b>56 886</b>	<b>100%</b>
BENIN	14	2%	0	0%	0		14	1%	15	3%
BURKINA FASO	122	21%	439	98%	0		561	54%	204	44%
CÔTE D'IVOIRE	6	1%	0	0%	0		6	1%	5	1%
MALI	70	12%	0	0%	0		70	7%	42	9%
NIGER	15	3%	0	0%	0		15	1%	30	6%
SENEGAL	168	29%	9	2%	0		176	17%	16	3%
TOGO	188	32%	0	0%	0		188	18%	154	33%
<b>TOTAL TITRES</b>	<b>582</b>	<b>100%</b>	<b>448</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1 030</b>	<b>100%</b>	<b>467</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL ECL</b>							<b>82 205</b>		<b>57 353</b>	

## 20.2. Risque de marché

### 20.2.1. Risque de change – transactions en monnaie étrangère

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.

#### 20.2.1.1 Comptabilité de couverture

Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats à terme de devises et cross currency swap)

sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition estimée au risque de change (devises hors euros). La plupart des contrats signés ont à la date de clôture, une échéance d'au moins un an qui est renouvelable à chaque maturité. La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture avec celles des éléments couverts.

### **Détermination d'un lien économique**

La Banque détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance. En effet, les caractéristiques des emprunts et de leurs instruments de couverture sont identiques. De ce fait, les deux varient en sens inverse sous l'impulsion d'un même risque. En conséquence, conformément à la norme IFRS 9-B6.4.14, il existe un lien économique entre les emprunts libellés en devises hors euros de la Banque et les instruments de couverture mis en place.

### **Ratio de couverture**

La Banque couvre la totalité de son exposition au risque de change en devises (hors euros). Les montants couverts sont les mêmes que les notionnels de la couverture. En conséquence, le ratio de couverture est de 100%.

### **Source d'inefficacité**

Pour tous les instruments de couverture de la Banque, l'inefficacité pourrait provenir de certaines prises de décisions affectant les maturités et échéanciers des éléments couverts tels que les remboursements anticipés de certains emprunts remettant en cause la concordance entre les caractéristiques des éléments couverts et les instruments de couverture.

Au 31 décembre 2020, l'inefficacité des couvertures est jugée non significative.

### **Echéancier du notionnel**

Au 31 décembre 2020, l'échéancier du notionnel des couvertures est le même que celui des emprunts couverts.

Le tableau ci-après présente les montants respectifs de la juste valeur et du notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2020 et 2019 :

Instruments financiers	Notes	31 December 2020			31 December 2019		
		Actif	Passif	Notionnel/encours	Actif	Passif	Notionnel/encours
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	7	0			1 093		72 858
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)		20 001		563 774	34 193		880 520
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	11		1 290	60 923		0	
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)			62 612	1 060 084		16 868	673 775
<b>Montant total des instruments financiers</b>		<b>20 001</b>	<b>63 902</b>	<b>1 684 781</b>	<b>35 286</b>	<b>16 868</b>	<b>1 627 153</b>

Les actifs dérivés résultent de la variation positive de la valeur sur l'eurobond 2 et les passifs dérivés se rapportent à la variation négative des valeurs des autres emprunts et des eurobonds 1 et 3 au 31 décembre 2020.

#### **20.2.1.2 Structure de la dette au 31 décembre 2020**

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous au 31 décembre 2020 :

Structure de la dette au 31/12/2020							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2020	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
JPY	-	-	0		0,00%	0,00%	0,00%
USD	2 442 136	534,56	1 305 468		62,22%	96,05%	66,55%
DTS	69 446	773,43	53 712		2,56%	3,95%	2,74%
CHF	0	-	0		0,00%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL HORS Euros (A)</b>			<b>1 359 180</b>	69%	64,78%	<b>100%</b>	
Euro	918 366	655,96	602 409	31%	28,71%		30,71%
<b>TOTAL HORS F CFA (B)</b>			<b>1 961 589</b>	<b>100%</b>			
F CFA émissions internes ('C)			136 523		6,51%		
<b>TOTAL EMPRUNTS D= (B)+('C)</b>			<b>2 098 112</b>		<b>100%</b>		

### 20.2.1.3 Analyse de la sensibilité au risque de change

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan, soit le 31 décembre 2020, sont les cours réels à cette date et les variations de +/- 10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA. **L'impact bilanciel de l'analyse de la sensibilité au risque de change est nul en raison des couvertures mises en place.**

### 20.2.2. Risque de taux d'intérêt

C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

#### 20.2.2.1 Sources de l'exposition au risque de taux d'intérêt et stratégie de la Banque

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs, (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe. A cet effet, la Banque n'applique pas de comptabilité de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

#### 20.2.2.2 Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan, (ii) l'activité banque seule ou (iii) les activités FDC et FDE seules. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché. Les résultats de l'analyse sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Périmètre (sans les engagements hors bilan)	31/12/2020		31/12/2019	
	Variation	Impact sur le résultat 2019	Variation	Impact sur le résultat 2018
Activité Banque seule	+ 100 points de base	+ 6 669	+ 100 points de base	+ 9 535
Activité Banque seule	- 100 points de base	- 6 669	- 100 points de base	- 9 535
Activités FDC et FDE seules	+ 100 points de base	- 2 509	+ 100 points de base	- 2 891
Activités FDC et FDE seules	- 100 points de base	+ 2 509	- 100 points de base	+ 2 891

Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur les activités FDC et FDE. Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable. **L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.**

### 20.3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM), à travers l'analyse des gaps et des durations, veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

	Encours courants durant l'année 2021			AU DELA (Encours non courants)		Total
	]0 mois; 1 mois]	]1 mois; 6 mois]	]6 mois; 12 mois]	]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	437,350		0			437,350
Dépôt à terme	4,000	28,000				32,000
Actifs destinés à être cédés			2,245			2,245
Prêts interbancaires (PIB)			34,802			34,802
Créances sur la clientèle	19,423	103,020	172,218	872,964	999,053	2,166,679
Prêts au personnel	223	1,092	1,503	5,349	3,534	11,701
Titres de placements	24,417	18,624	22,682	229,008	47,812	342,544
Participations					129,960	129,960
Actionnaires			6,882			6,882
Actifs dérivés		884			19,116	20,001
Comptes de régularisation actif			3,718			3,718
Autres actifs					11,744	11,744
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>485,414</b>	<b>151,621</b>	<b>244,050</b>	<b>1,107,322</b>	<b>1,211,220</b>	<b>3,199,627</b>
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	2,369					2,369
Dettes sous forme de titres à long terme	0	457,288	45,002	57,081	889,536	1,448,907
Dettes externes à long terme	273	132,318	34,858	236,789	270,249	674,488
Fonds affectés					97,250	97,250
Provisions					7,784	7,784
Passifs dérivés		30,978		1,290	31,634	63,902
Comptes de régularisation passif			7,638			7,638
Autres passifs					1,853	1,853
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)</b>	<b>2,643</b>	<b>620,584</b>	<b>87,498</b>	<b>295,160</b>	<b>1,298,306</b>	<b>2,304,191</b>

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit au 31 décembre 2019 :

	Encours courants durant l'année 2020			AU DELA (Encours non courants)		Total
	]0 mois; 1 mois]	]1 mois;6 mois]	]6 mois; 12 mois]	]1 an; 5 ans]	>5 ans	
Caisse+Banque-solde départ	442 151					442 151
Dépôt à terme	8 000	98 000	28 000			134 000
Actifs destinés à être cédés			2 245			2 245
Prêts interbancaires (PIB)		17 500	32 619			50 119
Créances sur la clientèle	396	139 444	135 507	1 060 439	649 641	1 985 427
Prêts au personnel	209	1 023	1 408	5 012	3 311	10 963
Titres de placements	1 825	22 008	32 024	85 913	146 726	288 496
Participations					138 656	138 656
Actionnaires			6 882			6 882
Actifs dérivés				35 286		35 286
Comptes de régularisation actif			1 778			1 778
Autres actifs					7 406	7 406
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>452 581</b>	<b>277 975</b>	<b>240 463</b>	<b>1 186 649</b>	<b>945 740</b>	<b>3 103 409</b>
Dettes interbancaires (Cauris, ROPPA, AFD)	2 463					2 463
Dettes sous forme de titres à long terme	0	76 221	22 383	774 453	795 811	1 668 868
Dettes externes à long terme	270	47 103	38 710	229 031	202 624	517 738
Fonds affectés					42 739	42 739
Provisions					8 231	8 231
Passifs dérivés				16 868		16 868
Comptes de régularisation passif			18 380			18 380
Autres passifs					3 432	3 432
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors capitaux propres) (B)</b>	<b>2 733</b>	<b>123 325</b>	<b>79 473</b>	<b>1 020 352</b>	<b>1 052 837</b>	<b>2 278 720</b>

Par ailleurs, la Banque dispose d'une politique de liquidité. Cette politique oblige à s'assurer de la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) et de remboursement de la dette contractée.

#### 20.4. Risques opérationnels

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne.

Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;

- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mise à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leur analyse.

## **NOTE 21. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2020.

### **21.1 Classification des instruments financiers**

Au 31 décembre 2020, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				469 350	469 350	469 350
- Créances interbancaires				34 802	34 802	34 802
- Portefeuille titres- titres de dettes				342 544	342 544	342 544
- Créances sur la clientèle				2 166 679	2 166 679	2 166 679
- Prêts au personnel				11 701	11 701	11 701
- Créances sur actionnaires				6 882	6 882	6 882
- Instruments de capitaux propres	10 659		119 301		129 960	129 960
- Actifs dérivés de couverture	20 001				20 001	20 001
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>30 660</b>	<b>0</b>	<b>119 301</b>	<b>3 031 958</b>	<b>3 181 919</b>	<b>3 181 919</b>
- Emprunts				2 125 764	2 125 764	2 125 764
- Passifs dérivés de couverture	63 902				63 902	63 902
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>63 902</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 125 764</b>	<b>2 189 666</b>	<b>2 189 666</b>

Au 31 décembre 2019, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				576 151	576 151	576 151
- Créances interbancaires				50 119	50 119	50 119
- Portefeuille titres- titres de dettes				288 496	288 496	288 496
- Créances sur la clientèle				1 985 427	1 985 427	1 985 427
- Prêts au personnel				10 963	10 963	10 963
- Créances sur actionnaires				6 882	6 882	6 882
- Instruments de capitaux propres	10 436		128 220		138 656	138 656
- Actifs dérivés de couverture	35 286				35 286	35 286
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>45 721</b>	<b>0</b>	<b>128 220</b>	<b>2 918 038</b>	<b>3 091 980</b>	<b>3 091 980</b>
- Emprunts				2 189 070	2 189 070	2 189 070
- Passifs dérivés de couverture	16 868				16 868	16 868
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>16 868</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 189 070</b>	<b>2 205 938</b>	<b>2 205 938</b>

### **21.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers**

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur :

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Actifs dérivés de couverture			20 001	35 286			20 001	35 286
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat	10 275	15 243	10 659	10 436			10 659	10 436
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables			-	-	109 025	112 978	119 301	128 220
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>10 275</b>	<b>15 243</b>	<b>30 660</b>	<b>45 721</b>	<b>109 025</b>	<b>112 978</b>	<b>149 961</b>	<b>173 942</b>
Passifs dérivés de couverture			63 902	16 868			63 902	16 868
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 902</b>	<b>16 868</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 902</b>	<b>16 868</b>

### 21.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité		
Swap de devises	Modèles de swaps	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Les estimations de flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe de taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de devises.		
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable	Non applicable	Non applicable
	La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles		

## NOTE 22. CONTRATS DE LOCATION

### 22.1. En qualité de bailleur

La Banque donne en location simple une partie de ses locaux à usage professionnel ainsi que le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont AGF West Africa (Ex-Fonds GARI), CAURIS SA, BAD, CRRH-UEMOA, KFW, BIA Togo et DYTOUTI Consulting.

La plupart des contrats sont conclus pour une durée maximale de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Le non-renouvellement tacite du bail doit être notifié par l'une des parties au moins trois mois avant la date envisagée de fin de contrat. La Banque conserve le contrôle et les risques des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. Il en est de même lorsque les preneurs souhaitent mettre en sous-location une ou plusieurs parties des locaux loués. Aussi, la Banque a mis en place tous les dispositifs de sécurité jugés nécessaires et toute modification doit faire l'objet d'une coopération entre les deux parties.

Les contrats intègrent une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

### 22.1.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2020	31/12/2019
A moins d'un an	110	123
D'un à cinq ans	486	586
A plus de cinq ans	749	904

### 22.1.2 Montants comptabilisés en résultat net

Les revenus locatifs figurent dans les « Autres produits d'exploitation » comme suit :

En millions de F CFA	31/12/2020	31/12/2019
Revenus locatifs des bureaux	107	121
Revenus des immeubles de placement	3	2
<b>TOTAL</b>	110	123

## 22.2. En qualité de preneur

La Banque a pris des villas en location simple. Les villas servent de résidences pour le Vice-Président et les Chefs de Missions Résidentes. Conclues depuis plusieurs années, les contrats portent pour les villas sur des ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments.

Certains contrats ne prévoient pas de durée de fin mais intègrent une clause selon laquelle, ils ne pourront être rompus qu'à la notification préalable par l'une des parties dans un délai minimum de six mois avant la date envisagée de rupture. D'autres contrats prévoient une durée de bail de deux ans avec une clause de renouvellement tacite. Sur la base de l'historique des relations avec les bailleurs, les contrats ont toujours été renouvelés de façon tacite à ce jour depuis leurs signatures. Pour tenir compte de l'évolution du marché des locations, le montant des loyers est renégocié tous les deux ans. Dans le cadre de ces contrats de location, la Banque ne peut conclure d'accord de sous-location.

La Banque a déterminé que ces contrats sont des contrats de location simple. Le loyer réglé au propriétaire est ajusté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché

et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par conséquent, le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux terrains et aux bâtiments.

### 22.2.1 Paiements minimaux futurs

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables est le suivant :

En millions de F CFA	31/12/2020	31/12/2019
A moins d'un an	166	142
D'un à cinq ans	769	602
A plus de cinq ans	1 198	943

### 22.2.2 Montants comptabilisés en résultat net

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Charges de loyers conditionnels	175	142
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>142</b>

## NOTE 23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

### 23.1. Prêts aux Etats membres

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2020.

Libellés	Nombre de prêts	Montant décaissé sur prêts signés					% Encours des prêts	Montant non décaissé
		FDC (1)	FDE (2)	PSCM (3)	PSPUM (4)	TOTAL(5)=(1+2+3+4)		
BENIN	52	124 323	13 588	33 793	994	172 698	10,8%	228 445
BURKINA	46	121 753	17 143	46 812	9 257	194 964	12,2%	183 037
COTE D'IVOIRE	44	90 423	28 516	45 451	31 513	195 904	12,3%	226 339
GUINEE BISSAU	34	85 430	11 359	41 796	0	138 585	8,7%	103 121
MALI	44	132 915	12 178	33 723	0	178 816	11,2%	152 884
NIGER	46	142 127	28 273	115 410		285 809	17,9%	101 434
SENEGAL	57	129 839	24 255	86 966	35 715	276 774	17,3%	187 518
TOGO	45	148 371	2 935	2 433		153 739	9,6%	140 635
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>975 181</b>	<b>138 247</b>	<b>406 383</b>	<b>77 478</b>	<b>1 597 289</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 323 413</b>

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 20.1.1 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.

### 23.2. Prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI)

La Banque participe au capital du Fonds AGF West Africa (Ex-GARI). L'encours des prêts garantis par le Fonds AGF West Africa (Ex-GARI) se chiffre au 31 décembre 2020 à 32 130 M FCFA pour un montant garanti de 14 668 M FCFA.

Le détail de ces encours et leurs garanties se présente comme suit :

Libellés des prêts	Montants encours au 31/12/2020	Part garantie	Taux de garantie
NIGERLAIT	30	9	30%
IVORY COCOA PRODUCTS	89	45	50%
USINE PHARMAC. DO-PHARMA	3 428	1 150	34%
MODERN. USINE PHARMAQUICK	612	306	50%
IMPLANT. UNITE TRANSF.EXTRACT. MARBRE (SOBEMAP)	3 828	2 297	60%
PHARMIVOIRE RCI	2 749	962	35%
ICP II	2 719	1 250	46%
Société Lacoste & Compagnie (Sénégal)	400	200	50%
MDS BURKINA	5 760	2 000	35%
SCS CARTONNERIE	1 876	1 126	60%
MOULIN MODERNE DU MALI	2 751	1 380	50%
PARENTERUS	4 984	2 492	50%
	2 905	1 453	50%
<b>TOTAL</b>	<b>32 130</b>	<b>14 668</b>	<b>46%</b>

### 23.3. Rémunérations des cadres de direction

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Appointements et gratifications	6 010	5 342
Cotisations de retraite	298	244
Coût financier et des services/retraite	513	517
Rémunération des administrateurs	30	65
<b><i>Sous-total 1</i></b>	<b>6 852</b>	<b>6 168</b>
Engagements de retraite	4 077	4 335
<b><i>Sous-total 2</i></b>	<b>4 077</b>	<b>4 335</b>

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Conseil des ministres et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

## NOTE 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 24.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	31/12/2020	31/12/2019
Engagements d'emprunts à tirer	258 858	199 806
Garanties reçues de Fonds régionaux	30 955	32 504
<b>Total</b>	<b>289 813</b>	<b>232 311</b>

Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.

Par ailleurs, la Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).

## 24.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de participations signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de prêts donnés (a)	1 756 631	1 610 021
Avances sur financement d'études	18 074	15 455
Engagements de prises de participations (b)	58 989	62 019
Cautions et autres garanties	10 000	40 000
<b>Total</b>	<b>1 843 694</b>	<b>1 727 495</b>

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2020	Montant en M FCFA au 31/12/2020	Montant en M FCFA au 31/12/2019
Fonds Cauris Croissance II	1 839	1 864
Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAER)	17	17
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	719	868
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	5 603	7 415
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	1 511	1 642
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
ECP Africa Fund IV	392	1 193
Fonds AFIG Fund II	3 000	3 000
ADIWALE FUND I	2 390	2 500
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
<b>TOTAL</b>	<b>58 989</b>	<b>62 019</b>

### NOTE 25. EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

Au cours de l'année 2020, la BOAD a fait face à la situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. En réponse, elle a déclenché son plan de continuité des activités (PCA) pour assurer la protection de son personnel et la continuité de son activité à travers notamment la tenue de ses engagements et l'assistance aux Etats membres. Le dispositif de gestion de crise, conformément au contenu du PCA, était composé d'un Comité exécutif chargé de la gestion quotidienne et d'un Comité décisionnel de pilotage dirigé par le Président de la BOAD.

Le télétravail et la tenue des séances de travail via les outils de communication collaboratifs ont été privilégiés durant cette période.

La Banque constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité sans toutefois remettre en cause la continuité de son exploitation.

A la date d'arrêté des comptes individuels par son Conseil d'Administration et compte tenu de l'évolution de la pandémie, la Banque a procédé à une dégradation significative de ses contreparties et notamment celles des secteurs lourdement impactés par la pandémie afin d'anticiper davantage l'impact de la COVID-19 sur ses comptes. Cette disposition de la Banque s'est traduite par une forte augmentation des pertes de crédits attendues (*voir note 17. Coût du risque*).

#### **NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque.